



Problème de travaux et de voisins

Par **Gus37**, le **06/05/2013** à **22:54**

Bonjour,

Nous sommes un jeune couple et venons d'acheter un appartement dans une petite copropriété de 6 appartements. Nous réalisons des travaux (cloisons non porteuse abattues, salle de bain et cuisine refaites, faux plafonds, peintures et pose de parquet).

Les travaux ont commencé il y a un mois et demi et doivent durer 2 mois et 1 semaine en tout. L'appartement est au 2ème et dernier étage. L'escalier est recouvert de moquette.

Avant de commencer, nous avons mis un mot à l'attention des autres habitants de l'immeuble pour les en avertir en nous excusant. Les travaux se déroulent tous en semaine et sont réalisés par des professionnels déclarés.

Depuis, nous avons eu : un mot anonyme nous rappelant ce à quoi nous étions tenus de faire attention, puis, il y a environ 1 mois mon conjoint a eu un coup de fil d'une personne ne s'étant pas présentée nous affirmant qu'il y avait des graves dégradations des parties communes et qu'elle allait le faire constater par huissier. Ceci est entièrement faux, et nous n'avons d'ailleurs vu ni dégradations des parties communes ni mot d'un huissier. Il est vrai que la moquette de l'escalier est poussiéreuse car il y a beaucoup d'allers-retours des artisans avec des chaussures poussiéreuses, mais nous comptons faire le ménage à la fin des travaux.

Aujourd'hui, j'ai trouvé un mot à l'entrée de l'immeuble nous demandant, après 2 mois de travail (ce qui n'est pas tout à fait exact, car seulement un mois et demi) de nettoyer la moquette tous les jours après la fin des travaux.

La copropriété a-t-elle le droit de nous demander cela ? Nous sommes désolés de la gêne occasionnée, mais ces travaux de rénovations étaient nécessaires et nous avons essayé de tout regrouper pour ne plus avoir de travaux ultérieurement. Quels sont nos droits devant un cas comme cela ? **merci**

Par **Lag0**, le **07/05/2013** à **07:08**

Bonjour,

Enfin ! Vous faites des travaux qui vont durer 2 mois et vous comptez laisser les habitants de l'immeuble dans votre poussière durant tout ce temps ?

Bien entendu que vous devez veiller, chaque jour, à ce que les parties communes soient laissées propres après la journée de travail !

Normalement, les professionnels qui interviennent se chargent de ce nettoyage si ce sont eux qui salissent...